

## **Communiqué de presse Aux médias suisses**

### **De bonnes notes pour les universités suisses**

Berne, le 9 mars 2005: les universités suisses ont obtenu de bonnes notes lors de l'évaluation de leurs mesures d'assurance qualité. Cette évaluation, une première en Suisse, a été effectuée par l'OAQ (Organe d'accréditation et d'assurance qualité) sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER).

Les universités ont obtenu des appréciations positives, notamment en ce qui concerne l'introduction de mesures telles que l'évaluation régulière des cours, l'encadrement permanent des étudiants, la conception et la mise en place de mesures d'assurance qualité dans la recherche ou encore les offres didactiques destinées au corps enseignant. En bref: les universités suisses ont reconnu l'importance stratégique et politique des mesures d'assurance qualité.

### **Des experts internationaux pour évaluer les universités**

L'examen de l'assurance qualité universitaire en Suisse repose sur ce que l'on appelle les procédures d'audit.<sup>1</sup> Pour ces audits, l'OAQ a constitué des équipes d'experts indépendants, soit au total 23 personnes, hommes et femmes, venues de l'étranger. En effectuant les visites sur place, ces groupes ont aussi eu l'occasion de constater dans les universités certaines différences et faiblesses, qui s'expliquent en partie par le contexte régional ou les conditions spécifiques de l'université.

### **Une image soulignant les forces sans ignorer les faiblesses**

Les universités présentent sans aucun doute un cocktail intéressant de mesures d'assurance qualité, mais ces dernières sont rarement rattachées à un système cohérent d'assurance qualité. Les experts constatent en outre avec regret que les résultats obtenus à travers ces mesures d'assurance qualité sont encore insuffisamment réinvestis dans l'amélioration de la qualité et du pilotage stratégique des universités. Ils déplorent aussi l'absence fréquente d'évaluation systématique des programmes d'études et des curriculums.

Les experts adressent aux universités, entre autres, les recommandations suivantes: relier plus étroitement l'assurance qualité à la stratégie globale, utiliser les résultats de l'évaluation et des autres mesures pour améliorer à long terme la qualité de l'enseignement et de la recherche, contribuer activement à l'évaluation systématique de la recherche ainsi qu'à l'échange des bonnes pratiques entre les facultés.

### **Autres procédures d'audit planifiées**

L'OAQ adhère entièrement aux recommandations formulées par les experts internationaux. Il invite donc les universités à mettre en œuvre ces recommandations et à présenter les progrès effectués lors des prochaines procédures d'audit, qui auront lieu en 2007/2008.

---

<sup>1</sup> L'audit de la qualité est une procédure qui se déroule en deux temps. Elle comprend une auto-évaluation de l'université ou de l'institut universitaire (1<sup>ère</sup> étape), puis une visite effectuée par des experts en assurance qualité indépendants (2<sup>ème</sup> étape).



organ für akkreditierung und qualitätssicherung  
der schweizerischen hochschulen

### **Directives en préparation**

Eu égard aux résultats de cette année, des «directives pour l'assurance qualité dans le domaine des hautes écoles universitaires suisses» vont être élaborées, en étroite collaboration avec les universités et la Conférence universitaire suisse (CUS).

Vous trouverez le rapport de synthèse de l'OAQ sur les audits de la qualité à l'adresse [www.oaq.ch](http://www.oaq.ch), Actuel / Audits de la qualité – Rapport de synthèse de l'OAQ.

Pour toute information supplémentaire, veuillez vous adresser à:

M. Rolf Heusser, directeur de l'OAQ

M. Rolf Heusser pourra être atteint par téléphone

mercredi 9 mars 2005 entre 14h et 17h

et jeudi 10 mars 2005 entre 9h et 12h

Effingerstrasse 58, 3008 Berne

Tél. 031 380 11 50, fax 031 380 11 55, [info@oaq.ch](mailto:info@oaq.ch)

Liens :

[www.cus.ch](http://www.cus.ch) Conférence universitaire suisse (CUS), Berne

[www.crus.ch](http://www.crus.ch) Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), Berne

### **L'Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ)**

D'envergure nationale, l'OAQ travaille de manière indépendante. Il a été institué conjointement par la Confédération et les cantons universitaires en 2001, dans le but d'assurer et de développer la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités suisses. Le secrétariat de l'OAQ bénéficie de l'appui d'un conseil scientifique. Au début de l'année 2003, l'OAQ a été mandaté par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) pour évaluer, dans le cadre d'exams de la qualité, les mesures internes prises par les universités en matière d'assurance qualité. Comme le prévoit la loi sur l'aide aux universités (LAU) du 8 octobre 1999, ce contrôle de la qualité est obligatoire pour toutes les universités et est une condition pour l'obtention d'une aide financière de la Confédération.

### **La déclaration des Ministres européens de l'éducation de septembre 2003**

Comme l'affirme la déclaration rédigée à Berlin par les Ministres européens de l'éducation le 19 septembre 2003, «c'est un fait avéré que la qualité de l'enseignement supérieur est la pierre angulaire de la création d'un espace européen de l'éducation.» Les Ministres ont souligné que, en vertu de l'autonomie institutionnelle, la responsabilité première en matière d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur revient individuellement à chaque université et que ce principe même est le fondement de l'obligation de retour qu'ont les hautes écoles face à l'Etat et à la société. Il en découle tout naturellement que les hautes écoles doivent disposer de systèmes d'assurance qualité efficaces, garantissant des prestations d'un haut niveau de qualité dans l'enseignement et la recherche et que l'Etat a pour tâche de les contrôler.